

Petites Villes



Newsletter hebdo

N° 24 – Mercredi 7 juin 2010

DANS CE NUMERO

- 1..... **ACTUALITE**
Fermeture de services dans les petits hôpitaux : l'APVF inquiète
- 2..... **FINANCES LOCALES**
Taxe professionnelle et péréquation : les propositions des six parlementaires en mission contestées
- 3..... **REFORME TERRITORIALE**
Le Sénat supprime l'article 35 sur la répartition des compétences
- 4..... **CULTURE**
L'APVF assiste au Conseil pour le développement culturel
- 5..... **FINANCES LOCALES**
La rigueur est de rigueur
- 6..... **AGENDA DE L'APVF**

ACTUALITE

Annnonce de fermeture de services dans les petits hôpitaux : l'APVF s'inquiète et réfute la simple logique comptable et financière

Dans un communiqué de presse daté du lundi 5 juillet, l'APVF a manifesté sa très vive inquiétude concernant l'annonce de la publication imminente par le gouvernement de décrets condamnant les services de chirurgie de 54 petits hôpitaux, presque tous situés dans des petites villes.



L'APVF a rappelé que les motifs invoqués sont encore et toujours les mêmes. Il s'agit de l'application mécanique et purement comptable du nombre d'actes réalisés dans les centres hospitaliers, qui est préconisé depuis plusieurs années par le professeur Vallancien. Or, cette règle méconnaît tout à la fois les réalités géographiques et d'aménagement du territoire et tout simplement l'intérêt des patients qui habitent dans les petites villes et dans les zones rurales.

L'APVF a rappelé dans ce communiqué que la concentration hospitalière a montré ses limites en France depuis plusieurs années et qu'elle n'est pas synonyme pour le patient d'une meilleure qualité des soins, encore moins synonyme d'économies.

Elle a rappelé que les petits hôpitaux sont une composante indispensable de l'offre de

soins de premier recours sur tout le territoire et que beaucoup de petits hôpitaux travaillent déjà en réseau et en complémentarité avec des structures plus importantes. C'est cette voie qu'il faut privilégier et développer face à l'évolution défavorable de la démographie médicale et au manque de praticiens hospitaliers, notamment lors de l'élaboration des projets régionaux de santé.

Face à la gravité de cette situation et aux inquiétudes qu'elle provoque dans les communes concernées, l'APVF réunira le **mardi 13 juillet à 10h00 à Paris l'ensemble des maires de petites villes concernés par les projets de fermeture.**

Dans une lettre envoyée le même jour, l'APVF a demandé à être reçue en urgence par le Ministre de la santé, Madame Roselyne Bachelot.

FINANCES LOCALES

Taxe professionnelle et péréquation : les propositions des six parlementaires en mission contestées

Le Comité des finances locales a débattu mardi des conclusions du rapport de six députés sur les modifications à apporter à la réforme de la taxe professionnelle. Les principaux apports de ces travaux concernent les propositions en matière de réforme des mécanismes de péréquation.

Pour les communes, les six rapporteurs se prononcent en faveur d'une refonte d'ampleur des outils de péréquation existants. La réforme de la taxe professionnelle, très peu péréquatrice nécessite en effet l'instauration de nouveaux mécanismes. Le rapport préconise donc la mise en place d'un système de péréquation entre communes portant sur l'ensemble consolidé « groupements et communes

membres ». La mission parlementaire se prononce également en faveur d'une péréquation portant sur l'ensemble de la fiscalité locale.



Le nouveau système s'articulerait ainsi autour de deux fonds : l'un, national, placé sous le contrôle du Comité des finances locales et l'autre régional, par la mise en place de fonds régionaux entraînant la création de comités des finances régionales composés d'élus du bloc communal. Une partie des sommes prélevées serait alors redistribuée selon un indice synthétique de ressources et de charges, c'est-à-dire une nouvelle définition du potentiel fiscal incluant les sommes allouées au titre de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), du Fonds national de garantie individuel de ressource (FNGIR) et des sommes déjà allouées pour la péréquation

Les conclusions du rapport ont été critiquées par plusieurs membres du Comité des finances locales. Le rapport estime en effet que la réforme de la taxe professionnelle est parvenue à garantir les ressources des collectivités, ce qui reste à démontrer. Il

effectue également des estimations de l'impact de la réforme à échéance de 2015 alors même que pour l'année prochaine, les simulations ne sont toujours pas disponibles.

Mais la proposition la plus contestée du rapport est celle qui prévoit de cibler la péréquation en fonction de critères objectifs d'évaluation de la gestion locale. Le rapport des parlementaires propose même la mise en place d'un groupe de travail sur la question des critères de "bonne gestion".

L'APVF s'oppose une nouvelle fois à cette proposition qui porte directement atteinte à la libre administration des collectivités territoriales. La Commission présidée par Gilles Carrez, Président du Comité des finances locales et rapporteur du Budget à l'Assemblée nationale avait également rejeté cette proposition, soulignant l'impossibilité d'établir des critères objectifs de bonne gestion et la complexité à les appliquer.

REFORME TERRITORIALE

Le Sénat supprime l'article 35 sur la répartition des compétences



L'article 35 de la loi sur la réforme des collectivités territoriales, qui définissait la répartition des compétences des communes, départements et régions a finalement été supprimé au Sénat en deuxième lecture.

Un amendement du groupe centriste, proposant le report de cette clarification des compétences à une autre loi, dans un délai d'un an, a en effet adopté par 335 sénateurs. Les départements et les régions conservent ainsi leur compétence générale et les dispositions concernant l'encadrement des cofinancements entre collectivités territoriales sont elles aussi supprimées.

Les sénateurs avaient déjà adopté la semaine dernière un amendement communiste rétablissant la clause de compétence générale pour toutes les collectivités. Le gouvernement avait alors demandé une deuxième délibération sur cet amendement qui aura lieu à la fin du texte, ajoutant à la confusion de la discussion.

Le projet de loi devrait être adopté en deuxième lecture ce mercredi 7 juillet par le Sénat. Petites Villes Hebdo reviendra la semaine prochaine sur l'ensemble des modifications apportées au projet de loi de réforme des collectivités territoriales lors de cette deuxième lecture au Sénat.

CULTURE

L'APVF assiste au Conseil pour le développement culturel

L'APVF a assisté le jeudi 1er juillet au Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, présidé par le Ministre de la Culture et de la Communication.

L'ensemble des associations d'élus ainsi que la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture ont rappelé à cette occasion l'importance des cofinancements dans le domaine culturel et se sont réjouis du maintien d'une compétence partagée entre communes, départements et régions dans la dernière version du projet de loi de réforme des collectivités territoriales.

Néanmoins, il a été rappelé au Ministre que le financement des actions culturelles des petites villes restait incertain dans le contexte économique actuel. De nombreuses petites villes connaissent en effet d'ores et déjà une diminution des subventions accordées par leur conseil général ou régional.

Au cours de ce Conseil, il a également été question du renouvellement des partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel. Jérôme Bouet, administrateur civil qui dirige actuellement une mission de réflexion et de propositions sur le renouvellement de ces partenariats, 50 ans après la création du Ministère de la Culture et de la Communication, a exposé les premières conclusions de son rapport qui sera rendu en septembre.



Il a rappelé lors de son intervention qu'il souhaitait que cette réflexion s'inscrive dans une large concertation associant les services du Ministère (centraux et déconcentrés), les établissements publics et les élus locaux tant par l'intermédiaire des directions régionales des affaires culturelles que par le biais du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel et des associations d'élus.

FINANCES LOCALES

La rigueur est de rigueur

Le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat a présenté mardi 6 juillet à l'Assemblée nationale les premières pistes du gouvernement pour ramener le déficit public à 6% en 2011.



L'ouverture de ce débat d'orientation budgétaire 2011-2013 a été l'occasion pour le Ministre du Budget, de rappeler, comme le Président de la République l'avait annoncé à l'occasion de la deuxième conférence nationale sur le déficit, un gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités

territoriales à compter de l'année 2011. Ainsi, « les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales resteront stables en euro courant sur la période de 2011 à 2013 » a déclaré François Baroin.

Cette mesure s'apparente en réalité à une régression de pouvoir d'achat de leurs dotations financières qui pourrait entraîner une diminution sensible des investissements assurés par nos collectivités sur l'ensemble du territoire. Cette disposition pourrait engendrer un report dans le temps des investissements publics locaux et s'avérer préjudiciables à des secteurs entiers de notre économie déjà en grande difficulté, au premier rang desquels le bâtiment et les travaux publics. Comme l'ont souligné de nouveau les derniers chiffres de l'Observatoire des finances locales, l'investissement public local a pourtant permis jusqu'à ce jour d'atténuer, sur le terrain, l'ampleur de la crise économique.

Par ailleurs, le Ministre du Budget a également confirmé la mise en place d'un moratoire sur les normes réglementaires (hors normes européennes) que l'Etat impose aux collectivités territoriales pour « libérer des ressources supplémentaires pour les collectivités territoriales ».

JOURNEE LOI DES FINANCES 2011

Mercredi 20 Octobre 2010 aura lieu la Journée de présentation de la loi de finances 2011, et de ses conséquences sur les budgets locaux, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Cette journée s'inscrit cette année dans un contexte très particulier en raison des nombreuses réformes impactant la gestion des collectivités et du contexte économique difficile. Les programmes et bulletins d'inscription seront envoyés fin août - début septembre.

Visitez www.apvf.asso.fr pour rester informés.

AGENDA DE L'APVF

21 septembre 2010, au siège de l'APVF (Paris)

Bureau de l'APVF

20 octobre 2010, au siège de la Caisse d'épargne (Paris)

Journée finances locales de l'APVF : Loi de finances 2011 et conséquences prévisionnelles sur les budgets locaux

FORMATIONS

Mardi 14 septembre 2010

Réforme des collectivités territoriales 2010 : ce qui va changer pour ma commune

I. La gouvernance locale

- A. L'intercommunalité, au cœur de la réforme
- B. Conditions d'exercice du mandat : de nouveaux droits pour les élus.

II. Les finances locales

- A. Quels cofinancements pour les projets municipaux ?
- B. Quel avenir pour la fiscalité locale après la réforme de la taxe professionnelle ?

Jeudi 23 septembre 2010

Fonds européens : enjeux et perspectives pour les territoires

I. Le cadre de la programmation 2007-2013:

- Le cadre "réglementaire" de la programmation FEDER et FSE
- Le cadre "stratégique" de la programmation
- Le cas particulier du développement rural

II. Le mode opératoire des programmes:

- la gestion des programmes opérationnels
- déclinaison en région

III. Éléments de méthodologie pour le montage de projets

- quelques conseils pratiques pour les porteurs de projet
- la "vie" du projet : soumission du dossier, instruction, programmation, contrôles

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS :

<http://www.apvf.asso.fr/1-5-Les-Formations.php>

APVF
42 Bd RASPAIL
75007 PARIS
Tél. : 01 45 44 00 83
Fax. : 01 45 48 02 56
www.apvf.asso.fr



Rédaction :
Philippe BLUTEAU
Carlos LUCA DE TENA
Mathieu VANICATTE
Yohan WAYOLLE